



CODES DE NIDIFICATION

Pourquoi et comment les utiliser ?

1. Pourquoi un code de nidification ?

L'un des objectifs de Faune-Isère est de **recenser les oiseaux nicheurs** du département afin d'en préciser la répartition. De nombreuses espèces, rares ou mêmes courantes, sont en progression, d'autres en régression.

Le site Faune-Isère fait office d'atlas permanent, permettant de **connaître les dynamiques de population de l'avifaune nicheuse** depuis les recensements précédents, de mieux comprendre les facteurs d'évolution et d'intervenir pour que des **mesures appropriées en vue de maintenir la biodiversité** puissent être appliquées. Il est possible de consulter les cartes atlas de Faune-Isère sur le lien [suivant](#).

Le code de nidification ou code de reproduction, parfois appelé « **code atlas** », demandé parfois lors de la saisie d'une donnée, est donc un **indicateur du statut de reproduction** de l'individu, base de toute analyse sur l'avifaune nicheuse, qu'elles soient cartographiques et statistiques.

A l'échelle du territoire, les données complétées par un code de nidification permettent de **mettre à jour les atlas français** et servent à amender les **synthèses nationales**.

2. Être prudent en attribuant un code de nidification

Il n'est pas toujours évident, lorsque que l'on observe un oiseau au printemps ou en été, de savoir si on peut lui attribuer un code. Pour être sûr, il faut pouvoir répondre à ces trois questions :

- **La date de votre observation fait-elle partie de la période de nidification de l'espèce ?**
- **Les milieux relativement proches du lieu où a été observé l'oiseau correspondent-ils à son habitat de nidification ?**
- **L'oiseau a-t-il un comportement reproducteur (chant, parade, accouplement, alarme, construction de nid, etc.) ?**

Si vous n'êtes pas certain du code de nidification, ignorez le code !

Les **erreurs d'attribution d'un code de nidification les plus fréquentes** sont listées ci-dessous en fonction des périodes d'observation.

Au début de la période de reproduction (fin d'hiver/printemps) :

- Espèces observées en fin d'hivernage ou en halte migratoire alors que des individus de la même espèce sont déjà susceptibles de nicher localement.

Exemple : Pouillot fitis qui chante en migration.

- Espèces migratrices dont certaines peuvent adopter des comportements territoriaux voire nuptiaux avant d'avoir quitté leur site d'hivernage ou d'être arrivées sur leur site de nidification.

*Exemples : Tarin des aulnes qui chante en migration ou en hivernage ;
formation de couple de canards colverts sur les lieux d'hivernage.*

En fin de période de reproduction :

- Espèces migratrices retournant rapidement vers leurs zones d'hivernage, observées en halte migratoire alors que des individus de la même espèce sont encore susceptibles de nicher localement.

Exemple : Chevalier guignette qui niche ponctuellement en Isère et passe aussi en migration.

- Espèces nicheuses locales à dispersion rapide dont des individus, notamment des jeunes, peuvent être observés dans des sites favorables sans pour autant y avoir nidifié ou y être nés.

Exemple : Tarier des prés qui peut nicher en altitude et se disperser rapidement en plaine.

En début et fin de période de reproduction :

- Espèces observées en halte migratoire ou en dispersion alors qu'elles ne nichent pas ou que très localement dans l'Isère.

Exemple : Gobemouche noir s'attardant en fin de migration sans forcément nicher.

À tout moment de la période de reproduction, il convient d'être **vigilant avec les espèces nicheuses se déplaçant sur de grandes distances (rapaces, ardéidés...)**, ces dernières étant couramment observables loin de leurs sites de nidification (déplacement vers les sites de nourrissage ou présence sur ces sites) et les cas d'estivage sans reproduction sont très fréquents.

En cas de doute, ne mettez pas de code de nidification !

3. Trois statuts « nicheurs » de reproduction à maîtriser

Une fois que le contexte de l'observation est connu, il est indispensable de maîtriser les 3 grands types de situation auxquels font référence les codes de nidification.

Nicheur possible (codes 2 et 3) : Ces codes concernent les **espèces détectées en période de reproduction** sur un site par la **simple présence** ou par le **chant d'un individu**. Les codes « nicheurs possibles » s'utilisent essentiellement en début de période de reproduction, mais également en cas d'absence de preuves de nidification plus probantes, comme la présence prolongée sur un même site, le comportement ou des indices plus précis à tout moment durant la saison de reproduction de l'espèce.

L'habitat dans lequel l'observation a été réalisée doit être favorable à la reproduction !

Exemple : Ne pas indiquer « nicheurs possibles » pour des hérons, aigrettes, goélands, martinets, etc. en vol au-dessus d'une culture ou d'un aigle royal au-dessus d'une zone urbaine dense.

Nicheur probable (codes 4 à 10) : Lors de l'observation, des **indices de cantonnement et/ou de préparation de reproduction** peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite.

Ces codes s'utilisent souvent en début de période de reproduction (formation des couples, parades, construction de nid...) ou pour certaines espèces lors des préparatifs des secondes ou troisièmes nichées.

Nicheur certain (codes 11 à 19) : Les observations permettent d'affirmer sans aucune ambiguïté une **nidification en cours** (adultes couvant, nourrissage, jeunes à l'envol, etc.) **voire très récente** (nids vides avec coquilles d'œufs, etc.)

Attention : Les espèces sont souvent très sensibles au dérangement. Il faut déceler des comportements d'inquiétude chez l'espèce observée et partir à la moindre alerte. **La tranquillité de l'espèce est primordiale** et le risque d'échec de reproduction en cas de dérangement est réel.

Cas particuliers à connaître !

Absence de code : Hors période de reproduction, l'absence de code est automatiquement attribuée par défaut. En période de reproduction, il ne faut pas mettre de code de nidification pour les **migrateurs** et les **espèces nicheuses à grand rayon d'action observées dans un milieu défavorable à la reproduction** (goélands, hérons, martinets en vol au-dessus d'une région de grande culture par exemple). L'absence de code doit prévaloir **en cas de doute** sur le statut reproducteur de l'espèce.

Code 5 : À utiliser lorsque certains comportements permettent d'affirmer qu'un **oiseau prépare une nidification** (chants simultanés, tambourinage, querelles territoriales, présence permanente sur un site favorable en période de reproduction, etc.) **sans** que d'autres indices de nidification **probable** (couple formé, parades, construction de nid, etc.) n'aient pu être observés, mais il faut que l'observation soit répétée sur un intervalle d'une semaine.

Code 12 : Ce code **ne concerne que la saison de reproduction en cours**. En cas de découverte d'un nid occupé durant la saison de nidification précédente, il faut absolument modifier la date d'observation pour correspondre à la date de nidification probable et indiquer la date de découverte en commentaire. Par exemple, si vous trouvez, le 1^{er} décembre un nid récent d'hirondelle de fenêtre, il faut indiquer une date d'observation au 15 juin de l'année où a été construit le nid (milieu de la période de nidification) et préciser en commentaire : « date imprécise, nid découvert le 1^{er} décembre ». Ceci évite que les cartes de répartition temporelles n'indiquent des présences et des reproductions d'hirondelles de fenêtre en plein hiver !

Code 13 : En présence de jeunes volants, le code 13 doit être utilisé uniquement si on est certain que les jeunes observés sont nés sur le lieu d'observation ou à proximité immédiate. Ce code **ne concerne donc que les poussins des nidifuges** (capables de quitter le nid en sortant de l'œuf), ainsi que les **jeunes fraîchement envolés** (et non les jeunes bien volant, même s'ils ont encore la livrée juvénile).

Code 16 : À utiliser si on est certain que le **transport de nourriture observé est destiné aux jeunes**. Certains rapaces transportent notamment des proies sur une longue distance pour eux-mêmes, voire en vue d'offrandes pour un partenaire (code 6 dans ce cas).

Le code 16 doit par ailleurs être utilisé avec précaution lorsqu'on observe un nourrissage de jeunes volants. Certaines espèces (sternes, rapaces) peuvent nourrir les jeunes à grande distance des sites de reproduction, auquel cas aucun code ne doit être mentionné. Dans tous les cas, en présence de jeunes volants, on s'assurera que les nourrissages observés ont bien lieu à proximité des sites de reproduction.

Code 99 : À utiliser uniquement si des recherches poussées permettent d'affirmer qu'une **espèce est absente d'un site pourtant très favorable**.

L'ensemble des codes de nidification disponibles ainsi que leurs conditions d'utilisation sont listés dans le tableau ci-après.

Statut de nidification	Code	Intitulé	Remarques	Erreurs fréquentes	
	Aucun	Absence de code	Attribué par défaut hors période de reproduction En période de reproduction, à utiliser pour les migrateurs, les jeunes en dispersion, les espèces nicheuses à grand rayon d’action observées dans un milieu défavorable à la reproduction, en cas de doute sur le statut reproducteur de l’espèce.		
Nicheur possible	2	Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification	A utiliser à tout moment en période de reproduction, uniquement si le site est favorable	Espèces à grand rayon d'action observées loin des sites et périodes de nidification	Pour certaines espèces, difficulté de départager migrateurs/oiseaux locaux en début ou en fin de reproduction
	3	Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction	A utiliser à tout moment en période de reproduction, uniquement si le site est favorable	Oiseaux chantant en dehors de leurs lieux de reproduction	
Nicheur probable	4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification (les 2 individus doivent être observés)	A utiliser à tout moment en période de reproduction, uniquement si le site est favorable	Observation de 2 individus sans dimorphisme sexuel	Pour certaines espèces, confusion possible migrateurs/ oiseaux locaux en début, voire en fin de reproduction
	5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle	A utiliser à tout moment en période de reproduction en cas de chants simultanés, de tambourinage, de querelles territoriales, de présence permanente d'un individu au même endroit	Espèces querelleuses en dehors de la période de nidification Code 5 dès la 1ère observation alors qu’il faut au moins 2 données à une semaine d’intervalle	
	6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes			
	7	Visite d'un site de nidification probable : distinct d'un site de repos	A utiliser uniquement si on est certain qu'une ponte n'a pas débuté ou qu’un nid n’est pas construit	Confusion possible avec un site de repos ou avec le code 14	
	8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours	A utiliser uniquement en période de reproduction	Certaines espèces alarment toute l'année.	

Nicheur probable	9	Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (Observation sur un oiseau en main)	Réservé aux personnes autorisées dans le cadre d'un suivi scientifique. Ne pas déranger les oiseaux !	
	10	Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics)		Tambourinage (code 3 ou 5) d'un pic
Nicheur certain	11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention	Concerne canards, gallinacés, oiseaux de rivage, voire certains passereaux, à proximité du nid. S'éloigner rapidement, ne pas déranger les oiseaux !	
	12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison	A n'utiliser que si on est certain de l'occupation du nid dans la saison. Pour les coquilles d'œufs, à utiliser uniquement à proximité immédiate des sites de nidification	Datation au moment de la découverte du nid
	13	Jeunes en duvet (espèces nidifuges) ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances (espèces nidicoles)	En présence de jeunes volants, à utiliser uniquement si on est certain que les jeunes observés sont nés sur le lieu d'observation ou à proximité immédiate.	Pour certaines espèces, confusion possible jeunes en dispersion ou en migration et jeunes locaux. Dans certains cas, confusion possible entre jeunes et femelles.
	14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid : comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)	Pour les adultes entrant ou quittant un site de nid, à utiliser uniquement si on est certain qu'une ponte a débuté (l'adulte entre au nid et n'en sort plus).	Confusion possible avec le code 7
	15	Adulte transportant un sac fécal		
	16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification	A utiliser si on est certain que le transport de nourriture observé est destiné aux jeunes. En présence de jeunes volants on s'assurera que les nourrissages observés ont bien lieu à proximité des sites de reproduction.	Pour certaines espèces, nourrissages effectués loin des sites de nidification. D'autre part, dans certains cas, le transport de nourriture peut être destiné à l'individu lui-même
	17	Coquilles d'œufs éclos	A utiliser uniquement à proximité immédiate des sites de nidification	Le code 17 ne s'applique que pendant la période de reproduction. Si des coquilles sont trouvées après, c'est le code 12.
	18	Nid vu avec un adulte couvant	Ne pas déranger les oiseaux !	
	19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)	Ne pas déranger les oiseaux !	

4. Périodes de reproduction

Lorsque vous entrez une donnée en période de reproduction, il vous est automatiquement proposé, en fonction de la date et de l'espèce, d'indiquer un code de nidification. À la fin de l'hiver et au printemps, **la date à laquelle la première proposition intervient est différente pour chaque espèce**, en relation notamment avec sa biologie de reproduction (plus ou moins précoce). Cela est arbitraire bien sûr et il est difficile de trouver le juste milieu dans un département aussi riche que l'Isère, susceptible par ailleurs d'abriter en début et en fin de période de reproduction certaines espèces à la fois en migration et en nidification (pinson des arbres, alouette lulu et plein d'autres encore !).

Dans le cas où le code ne vous est pas demandé mais que vous avez pourtant un indice de reproduction à indiquer, il vous suffit de cliquer sur le menu déroulant « code atlas : proposer la liste si nécessaire ».

* Espèce
|-- Choisissez --

* Nombre total d'individus
Valeur exacte 1

Les champs ci-dessous ne sont pas obligatoires

Nombre	Sexe	Age	Conditions
	Inconnu	inconnu	Inconnu

[ajouter individus supplémentaires]
masque de saisie rapide

Autres données/informations

☐ Donnée protégée ☐ Donnée de seconde main

Code atlas : proposer la liste si nécessaire

☐ L'animal est mort ou blessé

Cas particuliers :

- **Certains rapaces, corvidés, colombidés** (faucon pèlerin, chouette hulotte, etc.) : Des espèces entament très tôt leurs préparatifs de reproduction donc un code atlas est automatiquement proposé dès l'hiver.

- Pour quelques **espèces**, notamment **coloniales** à grand rayon d'action dont les sites de reproduction sont généralement connus et suivis (goéland leucophée, héron cendré, vautour fauve, vautour moine et vautour percnoptère), aucun code n'est automatiquement proposé en période de reproduction en vue de prévenir les erreurs. Pendant ces périodes, si l'observation le justifie, c'est donc à l'observateur de décider de mettre un code de nidification pour ces espèces.

- Les **Sylviidés** (rousserolles, hypolaïs, fauvettes et pouillots) représentent un cas particulier dont les individus migrateurs au printemps chantent durant leurs haltes. Plus que jamais, la période automatique proposée ci-dessous ou un comportement fort sont indispensables pour donner un statut de reproduction.

Dates de reproduction des espèces nicheuses en Isère :

Les débuts et fins officiels correspondent à la période où Faune-Isère propose automatiquement d'ajouter un code de nidification à la donnée saisie. La période constatée de nidification est basée sur les observations réalisées en Isère depuis 2010.

Ces dates peuvent évoluer marginalement selon l'amélioration des connaissances et les changements éventuels de l'écologie des oiseaux.

Nom français	1 ^{ère} date constatée de nidification	Début officiel	Fin officielle	Dernière date constatée de nidification
<i>Accenteur alpin</i>	22-févr.	2-avr.	1-sept.	4-sept.
<i>Accenteur mouchet</i>	5-mars	2-avr.	1-sept.	30-août
<i>Aigle royal</i>	6-janv.			22-déc.
<i>Aigrette garzette</i>	8-mai			15-août
<i>Alouette calandrelle</i>	30-avr.			14-juil.
<i>Alouette des champs</i>	2-févr.	2-avr.	1-août	26-août
<i>Alouette lulu</i>	16-févr.	2-avr.	1-août	28-août
<i>Autour des palombes</i>	1-févr.	1-févr.	1-juil.	10-août
<i>Bécasse des bois</i>	1-mars	2-mars	16-juil.	22-juil.
<i>Bec-croisé des sapins</i>	7-janv.	2-mars	1-sept.	31-déc.
<i>Bergeronnette des ruisseaux</i>	21-févr.	2-mars	1-août	9-sept.
<i>Bergeronnette d'Italie (M.f.cinereocapilla)</i>	17-avr.	16-mai	1-août	26-juin
<i>Bergeronnette grise</i>	25-févr.	2-mars	1-sept.	25-oct.
<i>Bergeronnette printanière</i>	18-mars	16-mai	1-août	30-juil.
<i>Bergeronnette printanière (M.f.flava)</i>	20-avr.	16-mai	1-août	26-juin
<i>Bernache du Canada</i>	6-mai	2-mai	1-août	1-août
<i>Bihoreau gris</i>	10-avr.			10-août
<i>Blongios nain</i>	22-avr.	2-juin	1-août	12-août
<i>Bondrée apivore</i>	5-mai	16-mai	1-août	28-août
<i>Bouscarle de Cetti</i>	6-févr.	16-mars	1-août	30-juil.
<i>Bouvreuil pivoine</i>	24-janv.	2-mars	1-sept.	5-sept.
<i>Bruant des roseaux</i>	17-mars	2-avr.	1-août	25-juil.
<i>Bruant fou</i>	7-mars	2-avr.	1-sept.	18-sept.
<i>Bruant jaune</i>	21-févr.	16-mars	1-sept.	2-sept.
<i>Bruant ortolan</i>	14-avr.	2-mai	1-août	28-juil.
<i>Bruant proyer</i>	11-févr.	2-avr.	1-août	29-juil.
<i>Bruant zizi</i>	6-févr.	16-mars	1-sept.	31-août
<i>Busard cendré</i>	5-avr.	16-avr.	1-sept.	29-août
<i>Busard des roseaux</i>	14-mars	2-juin	1-août	25-juil.
<i>Busard Saint-Martin</i>	1-févr.	2-mai	1-août	12-août
<i>Buse variable</i>	4-déc.	2-avr.	1-juil.	1-oct.
<i>Caille des blés</i>	15-avr.	16-avr.	1-août	12-sept.
<i>Canard chipeau</i>	5-avr.	2-mai	1-août	6-juin
<i>Canard colvert</i>	17-janv.	16-mars	1-sept.	30-sept.
<i>Canard mandarin</i>	15-mars	16-mars	1-août	22-juil.

<i>Cassenoix moucheté</i>	18-févr.	2-avr.	1-août	31-août
<i>Chardonneret élégant</i>	15-janv.	16-mars	1-sept.	16-oct.
<i>Chevalier guignette</i>	2-avr.	16-mai	16-juil.	6-août
<i>Chevêche d'Athéna</i>	16-févr.	1-févr.	11-août	14-août
<i>Chevêchette d'Europe</i>	1-janv.	1-févr.	16-juil.	30-déc.
<i>Chocard à bec jaune</i>	19-févr.	2-avr.	1-août	27-août
<i>Choucas des tours</i>	11-janv.	2-mars	1-août	8-août
<i>Chouette de Tengmalm</i>	21-déc.	1-févr.	16-juil.	30-août
<i>Chouette hulotte</i>	1-janv.	1-janv.	1-juil.	31-déc.
<i>Cigogne blanche</i>	25-janv.	2-juin	1-août	29-juil.
<i>Cigogne noire</i>		2-juin	1-août	
<i>Cinle plongeur</i>	19-janv.	2-mars	1-sept.	31-août
<i>Circaète Jean-le-Blanc</i>	13-mars	2-avr.	16-sept.	4-oct.
<i>Cisticole des joncs</i>	10-mars	16-mars	1-août	12-oct.
<i>Corbeau freux</i>	14-janv.	2-mars	1-juil.	16-nov.
<i>Corneille noire</i>	7-janv.	2-mars	1-août	26-déc.
<i>Coucou gris</i>	23-mars	16-avr.	1-août	16-août
<i>Courlis cendré</i>	28-févr.	16-avr.	16-juil.	8-juil.
<i>Crave à bec rouge</i>	2-avr.	2-avr.	1-août	1-sept.
<i>Cygne tuberculé</i>	26-janv.	2-mars	16-sept.	28-sept.
<i>Echasse blanche</i>	20-avr.			28-juin
<i>Effraie des clochers</i>	10-janv.	2-mars	1-sept.	22-oct.
<i>Engoulevent d'Europe</i>	24-avr.	2-mai	16-août	28-août
<i>Épervier d'Europe</i>	3-févr.	2-mars	1-août	11-sept.
<i>Étourneau sansonnet</i>	13-févr.	2-avr.	1-août	26-août
<i>Faisan de Colchide</i>	5-févr.	2-mars	1-août	11-août
<i>Faucon crécerelle</i>	1-févr.	2-avr.	1-août	1-oct.
<i>Faucon hobereau</i>	5-avr.	16-mai	1-sept.	5-sept.
<i>Faucon pèlerin</i>	5-janv.	1-janv.	1-juil.	15-août
<i>Fauvette à tête noire</i>	23-janv.	2-mars	1-août	20-sept.
<i>Fauvette babillarde</i>	5-mai	2-mai	1-sept.	1-sept.
<i>Fauvette des jardins</i>	23-mars	2-mai	1-août	5-août
<i>Fauvette griset</i>	5-avr.	16-avr.	1-août	19-août
<i>Fauvette mélanocéphale</i>		16-juin	16-juil.	
<i>Fauvette orphée</i>	8-mai	16-mai	16-juil.	14-août
<i>Fauvette passerinette</i>	20-avr.	2-mai	1-août	23-juil.
<i>Foulque macroule</i>	31-janv.	2-avr.	1-août	30-sept.
<i>Fuligule milouin</i>	13-mars	2-mai	16-août	15-août
<i>Fuligule morillon</i>	1-avr.	2-mai	16-août	11-août
<i>Gallinule poule-d'eau</i>	29-janv.	2-avr.	1-août	24-sept.
<i>Geai des chênes</i>	16-févr.	2-avr.	1-août	16-sept.
<i>Gélinotte des bois</i>	24-janv.	1-févr.	1-juil.	4-août
<i>Gobemouche gris</i>	7-mars	16-mai	1-août	3-sept.
<i>Gobemouche noir</i>	12-mai	2-juin	1-août	28-juil.
<i>Goéland leucophaé</i>	19-févr.			18-août
<i>Grand Corbeau</i>	1-janv.	2-mars	1-août	7-sept.

<i>Grand Cormoran</i>	28-mars			7-août
<i>Grand-duc d'Europe</i>	1-janv.	2-déc.	1-oct.	31-déc.
<i>Grèbe castagneux</i>	12-févr.	2-avr.	1-août	29-sept.
<i>Grèbe huppé</i>	6-janv.	15-févr.	1-août	31-déc.
<i>Grimpereau des bois</i>	15-févr.	2-mars	1-sept.	30-août
<i>Grimpereau des jardins</i>	18-janv.	2-mars	1-août	17-août
<i>Grive draine</i>	7-janv.	2-avr.	1-août	21-août
<i>Grive litorne</i>	28-févr.	16-avr.	1-août	26-juil.
<i>Grive musicienne</i>	28-janv.	2-mars	1-août	7-août
<i>Grosbec casse-noyaux</i>	26-févr.	16-avr.	1-août	30-août
<i>Guêpier d'Europe</i>	30-avr.	16-mai	16-août	31-août
<i>Harle bièvre</i>	3-mars	2-avr.	1-août	27-juil.
<i>Héron cendré</i>	19-janv.			21-août
<i>Héron pourpré</i>	28-mars	2-juin	1-août	8-sept.
<i>Hibou moyen-duc</i>	17-déc.	1-févr.	16-juil.	6-sept.
<i>Hirondelle de fenêtre</i>	26-mars	16-avr.	16-août	10-oct.
<i>Hirondelle de rivage</i>	19-mars	2-mai	16-août	13-août
<i>Hirondelle de rochers</i>	4-mars	2-avr.	16-août	23-sept.
<i>Hirondelle rustique</i>	18-mars	16-avr.	16-août	10-sept.
<i>Huppe fasciée</i>	10-mars	16-avr.	1-août	31-juil.
<i>Hypolaïs polyglotte</i>	21-avr.	16-mai	1-août	17-août
<i>Lagopède alpin</i>	4-mars	2-mars	1-août	5-sept.
<i>Linotte mélodieuse</i>	11-mars	2-avr.	1-août	20-août
<i>Locustelle lusciniöide</i>	7-avr.	16-mai	1-août	16-juil.
<i>Locustelle tachetée</i>	20-avr.	16-mai	1-août	23-juil.
<i>Loriot d'Europe</i>	12-avr.	2-mai	1-août	10-août
<i>Martinet à ventre blanc</i>	26-mars	2-avr.	16-août	9-sept.
<i>Martinet noir</i>	28-mars	2-mai	1-août	21-sept.
<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	14-févr.	2-mars	1-août	25-août
<i>Merle à plastron</i>	11-mars	16-avr.	1-août	17-août
<i>Merle noir</i>	7-janv.	2-mars	1-sept.	9-nov.
<i>Mésange à longue queue</i>	13-févr.	2-mars	1-août	22-août
<i>Mésange bleue</i>	31-déc.	2-mars	1-août	9-sept.
<i>Mésange boréale</i>	15-févr.	2-mars	1-sept.	13-sept.
<i>Mésange charbonnière</i>	6-janv.	2-mars	1-août	15-sept.
<i>Mésange huppée</i>	21-janv.	2-mars	1-sept.	30-août
<i>Mésange noire</i>	1-janv.	2-mars	1-août	5-sept.
<i>Mésange nonnette</i>	18-janv.	2-mars	1-août	4-sept.
<i>Milan noir</i>	7-mars	16-avr.	1-juil.	13-août
<i>Milan royal</i>	25-févr.			16-juil.
<i>Moineau cisalpin</i>	2-avr.	2-mars	1-sept.	4-août
<i>Moineau domestique</i>	1-févr.	2-mars	1-sept.	9-nov.
<i>Moineau friquet</i>	1-mars	2-mars	1-sept.	25-août
<i>Moineau soulcie</i>	4-avr.	16-avr.	1-août	15-août
<i>Monticole de roche</i>	22-avr.	21-avr.	16-sept.	24-août
<i>Nette rousse</i>	13-mars	16-avr.	1-août	2-sept.

<i>Niverolle alpine</i>	8-mai	2-mai	1-sept.	22-août
<i>Oedicnème criard</i>	11-mars	2-avr.	1-août	22-août
<i>Ouette d'Egypte</i>		2-mai	1-août	
<i>Perdrix bartavelle</i>	18-févr.	2-avr.	1-sept.	27-sept.
<i>Perdrix grise</i>	6-févr.	2-mars	1-août	23-août
<i>Perdrix rouge</i>	15-févr.	2-mars	1-août	25-août
<i>Petit Gravelot</i>	23-mars	16-mai	16-juil.	5-août
<i>Petit-duc scops</i>	2-avr.	2-mai	1-sept.	25-août
<i>Pic épeiche</i>	6-janv.	1-févr.	1-août	9-nov.
<i>Pic épeichette</i>	29-janv.	1-févr.	1-août	11-sept.
<i>Pic mar</i>	3-févr.	1-févr.	1-août	17-juil.
<i>Pic noir</i>	2-janv.	1-févr.	1-août	24-sept.
<i>Pic vert</i>	25-janv.	1-févr.	1-août	22-sept.
<i>Pie bavarde</i>	7-janv.	2-mars	1-août	17-oct.
<i>Pie-grièche écorcheur</i>	26-avr.	2-juin	1-août	2-sept.
<i>Pigeon biset domestique</i>	4-janv.	2-mars	1-oct.	31-déc.
<i>Pigeon colombin</i>	31-janv.	2-mars	1-août	24-août
<i>Pigeon ramier</i>	1-janv.	2-mars	1-août	12-sept.
<i>Pinson des arbres</i>	3-févr.	16-mars	1-août	9-nov.
<i>Pipit des arbres</i>	11-mars	16-avr.	1-août	5-août
<i>Pipit farlouse</i>		2-juin	1-août	
<i>Pipit rousseline</i>	13-mai	16-mai	16-juil.	7-août
<i>Pipit spioncelle</i>	26-mars	16-avr.	1-sept.	6-sept.
<i>Pouillot de Bonelli</i>	2-avr.	16-avr.	1-août	12-août
<i>Pouillot fitis</i>	10-avr.	2-juin	1-août	26-juil.
<i>Pouillot siffleur</i>	10-mai	16-mai	1-août	15-juil.
<i>Pouillot véloce</i>	22-févr.	2-mars	1-sept.	22-oct.
<i>Râle d'eau</i>	13-févr.	2-avr.	1-août	12-août
<i>Râle des genêts</i>	10-mai	2-mai	1-août	24-juil.
<i>Roitelet à triple bandeau</i>	3-févr.	2-mars	1-août	19-août
<i>Roitelet huppé</i>	13-févr.	2-mars	1-août	3-août
<i>Rollier d'Europe</i>		2-mai	1-août	
<i>Rossignol philomèle</i>	3-avr.	16-avr.	1-août	22-août
<i>Rougegorge familier</i>	7-janv.	2-mars	1-août	18-oct.
<i>Rougequeue à front blanc</i>		16-avr.	1-août	
<i>Rougequeue noir</i>	8-févr.	2-avr.	1-sept.	5-oct.
<i>Rousserolle effarvatte</i>	24-mars	16-mai	1-août	5-sept.
<i>Rousserolle turdoïde</i>	20-avr.	16-mai	1-août	19-août
<i>Rousserolle verderolle</i>	3-mai	16-mai	1-août	16-août
<i>Sarcelle d'hiver</i>		2-mai	1-août	
<i>Serin cini</i>	3-févr.	2-avr.	1-août	11-sept.
<i>Sittelle torchepot</i>	15-janv.	2-mars	1-août	26-sept.
<i>Sizerin cabaret</i>	29-mars	2-avr.	1-sept.	26-août
<i>Sterne pierregarin</i>	30-avr.			1-août
<i>Tadorne casarca</i>		2-mai	1-août	
<i>Tarier des prés</i>	14-avr.	16-mai	1-août	30-août

<i>Tarier pâtre</i>	1-mars	2-avr.	1-août	7-sept.
<i>Tarin des aulnes</i>	1-mai	2-mai	1-sept.	22-août
<i>Tétras lyre</i>	23-févr	2-mars	16-août	30-oct
<i>Tichodrome échelette</i>	24-mars	2-avr.	1-août	6-août
<i>Torcol fourmilier</i>	21-mars	2-mai	1-août	7-août
<i>Tourterelle des bois</i>	7-avr.	16-mai	1-août	19-août
<i>Tourterelle turque</i>	18-janv.	2-mars	16-sept.	28-déc.
<i>Traquet motteux</i>	3-avr.	16-mai	21-août	4-sept.
<i>Troglodyte mignon</i>	22-janv.	2-mars	1-août	28-août
<i>Vanneau huppé</i>	27-févr.	16-mars	1-juil.	21-août
<i>Venturon montagnard</i>	21-févr.	16-avr.	1-sept.	28-août
<i>Verdier d'Europe</i>	15-janv.	16-mars	1-août	27-août

Conclusion

Il va de soi que pour connaître et défendre l'avifaune nicheuse de l'Isère, un **maximum de données de reproduction les plus précises possibles** doit être recueilli au moment de l'observation et ensuite transmis sur Faune-Isère par l'**utilisation des codes appropriés**.

Pour éviter les erreurs, on peut faire appel aux connaissances acquises sur les comportements de chaque espèce, sur leur aire de répartition, leur période et leur milieu de reproduction.

Les **informations fournies par les codes de nidification** apportent des **connaissances sur la répartition et le statut des espèces** (reproduction, hivernage, migration), qui sont compilés dans des atlas édités tel que l'[Atlas des Oiseaux Nicheurs de France métropolitaine](#) (d'où leur nom de code atlas !)

Les codes atlas sont également utilisés dans le cadre des synthèses nationales sur l'avifaune, ainsi que dans des programmes régionaux comme [Biodiv'Sport](#) en Isère.



En cas de doute, n'hésitez pas à vous documenter ou à vous renseigner en contactant notamment la LPO Isère, cela évitera toute interprétation erronée par la suite !

Guide adapté à l'Isère à partir des documents suivants :

<http://files.biolovision.net/www.faune-drome.org/userfiles/Utilisationdescodesatlas.pdf>

http://www.faune-yonne.org/index.php?m_id=20039

<http://files.biolovision.net/www.faune-lorraine.org/userfiles/codesatlas/codesatlasLorraineV2.pdf>